

# Profession GENDARME



Association Professionnelle Gendarmerie (A.P.G.)  
24, Route de Lesquivit  
29470 Plougastel-Daoulas  
[www.Profession-Gendarme.com](http://www.Profession-Gendarme.com)

A Plougastel-Daoulas, le 03 avril 2017

Monsieur le ministre de l'Intérieur,  
Monsieur le ministre de la défense,

Il est toujours désespérant de voir des camarades confrontés à de graves problèmes tant professionnels que privés. Plus encore lorsque la vie est menacée.

Le 2 avril 2017, nous avons relayé sur notre site <http://www.profession-gendarme.com/> un message "d'appel au secours".

Elise, ex-adjointe de sécurité, œuvrant à l'administration pénitentiaire, unie à un brigadier de la police nationale, est en grande détresse. Confrontée à la maladie, sa situation est difficile, autant dire dramatique. La lecture de sa lettre se passe de tout commentaire (<http://www.profession-gendarme.com/urgent-appel-aux-dons-de-conges-police/>). Dans un courrier à l'UPNI elle sollicite ses collègues pour des dons de journées afin que son époux puisse s'occuper de ses enfants et gérer les contraintes avenir.

La Loi "Mathys" de mai 2004 autorise un militaire à faire don de journées à un(e) collègue en difficulté. Toutefois, relevant d'un geste de solidarité des salariés de l'entreprise "Badoit", ces textes se limitent à un enfant malade et non au profit d'un conjoint.

Nous vous faisons grâce des détails du Décret n° 2015-573 du 28 mai 2015, mis à part qu'il y est précisé ceci : "*renoncer anonymement et sans contrepartie à une partie de ses permissions non prises au bénéfice d'un agent public relevant du même employeur*".

Même employeur ! Or, aujourd'hui, gendarmes et policiers relèvent du même ministère. Alors, en toute logique, nous demandons que le décret cité supra soit applicable, en la circonstance, par les gendarmes et les militaires au bénéfice de leurs camarades policiers.

Ne soyons plus limités aux textes actuels du document. Œuvrons ensemble pour répondre à cette main tendue. Faisons évoluer ce principe et autorisons les dons de jours de permission au profit de nos camarades policiers. Nous montrerons ainsi une autre facette de cet esprit de corps, autre que sur le terrain, entre des personnels œuvrant au quotidien, tous statuts confondus, dans l'exercice de leur mission régaliennne.

Commençons par Elise et les siens.

Messieurs les ministres nous comptons sur votre réaction vive, rapide, efficace et généreuse pour permettre à cette famille de faire face à cette épreuve de la vie.

Je vous prie de croire, Messieurs les ministres, en l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour le conseil d'administration de l'APG  
son président  
Ronald Guillaumont

Copie à :  
Monsieur le général d'armée Richard LIZUREY,  
Directeur général de la gendarmerie nationale.